Procès Verbal de la réunion

du 15 septembre 2008

Le neuf septembre deux mille huit, une convocation est adressée individuellement à chaque Conseiller Municipal pour une réunion prévue le **quinze septembre deux mille huit**, à vingt heures trente minutes, salle de la Mairie.



ORDRE DU JOUR



- * Aménagement d'un espace cinéraire au cimetière
- * Maitrise d'œuvre pour l'extension du réseau d'assainissement au hameau de l'Auzannière
- * Aménagement de l'ancien local technique
- * Acquisition de matériel et mobilier
- * Travaux complémentaires à la garderie périscolaire
- * Comptes rendus des commissions
- * Projet de plantation « Sainte Catherine »
- * Service d'accueil minimum à l'école en cas de grève
- * Questions diverses



L'an deux mille huit, le quinze septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BEAUBEAU, Maire.

<u>Etaient présents</u>: MM. BEAUBEAU Bernard, MÉMETEAU Jérôme, QUINTARD Dominique, MACOUIN Bernard, PIN Stéphane

Mmes BOUTIN Annabelle, OLEAC Fabienne, ROY Estelle,

MM. CLÉMENT Alain, DELAVAULT Alain, OLIVIER Patrice, ROUSSEAU Christian, ROUSSEAU Daniel.

Absents: Mme EBRAN PICHON Martine, M. DELAVAULT Hubert.

Madame Annabelle BOUTIN a été élue Secrétaire.

Adoption du procès verbal de la réunion du 31 juillet 2008

Le Président soumet aux membres présents à la réunion du 31 juillet 2008 le procès verbal s'y rattachant.

Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

• vente du presbytère

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le rajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture d'un message adressé au Conseil Municipal par les enfants fréquentant la garderie périscolaire pour le remercier des travaux de réaménagement qui ont été entrepris pendant les vacances d'été. Le Conseil Municipal est très touché par cette sincère attention.

Monsieur Jérôme MEMETEAU précise que la société PASCAULT de DESCARTES retenue pour la démolition et le désamiantage des préfabriqués a programmé son intervention pour le 6 octobre 2008.

N°479 – Aménagement d'un espace cinéraire au cimetière

Monsieur le Maire rappelle le projet de création d'un espace cinéraire au cimetière communal.

Il communique les résultats de la consultation réalisée pour cet aménagement :

		I - Terrassement - circulation	II - Maçonnerie	III - Espaces verts	total HT	total TTC
estimatif Agence Te	chnique					
<u>Département</u>	ale	2752,50	3000,00	362,50	6115,00	7313,54
Les Jardins Délices	ROUILLE	4028,00	2113,71	488,48	6630,19	7929,71
Les Jardins Mélusins	CELLE L'EVESCAULT	4060,50	2496,00	1418,00	7974,50	9537,50
BRACONNIER Christophe	JAZENEUIL	/	/	/	/	/

Madame Estelle ROY propose de faire réaliser les travaux par les employés communaux.

Cette hypothèse qui pourrait être étendue à d'autres travaux, nécessite une réflexion plus globale sur la réalisation des broyages de la voirie communale soit par la Commune, soit par la Communes du Pays Mélusin.

Pour le cas présent, les travaux de terrassement nécessitent une intervention mécanisée avec du matériel que la Commune ne possède pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal demande d'élargir la consultation en ce qui concerne le poste « terrassement » du lot I auprès de l'Ets VIAULT de LUSIGNAN, LUSSON RICHARD de COULOMBIERS, et l'EARL de l'Augerie de ROUILLE.

Une révision des prix de l'entreprise Jardins Délices de ROUILLE lui sera également demandée.

En ce qui concerne le poste « circulation » du lot I, les lots II – Maçonnerie et III – Espaces Verts, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise Jardins Délices de ROUILLE suivant le détail ci-dessous :

1				
Terrassement -		III - Espaces		
circulation	II - Maçonnerie	verts	total HT	total TTC

Les Jardins Délices						
ROUILLE	/	2768.00	2113,71	488,48	5370.19	6422.75

N°480 – Travaux de terrassements divers

Le Conseil Municipal demande une consultation des entreprises VIAULT de LUSIGNAN, LUSSON RICHARD de COULOMBIERS, et l'EARL de l'Augerie de ROUILLE pour divers travaux de terrassements :

- pour la création de cases à matériaux à l'atelier technique municipal
- nivellement d'un talus cité des Hautes Vignes
- nivellement de la décharge municipale

Profitant de la présence chez un particulier cité des Hautes Vignes de l'entreprise VIAULT Thierry, terrassier à LUSIGNAN, le Maire précise qu'il lui a demandé l'arasement d'un talus dévégétalisé appartenant à la Commune, situé à l'arrière du terrain de Monsieur et Madame Joël DEVAUX et bordant la voie communale n°5 de Jazeneuil à Bois Métais, ce qui permettra un entretien des lieux plus aisé.

Ces travaux ont été réalisés pour la somme de 220 € HT, soit 263.12 € TTC.

Le Conseil Municipal entérine ces travaux, et demande l'imputation de la dépense en investissement, à l'article 2315 de l'opération « Voirie divers ».

N° 481 – Travaux d'assainissement au hameau de l'Auzannière

- mission de maîtrise d'œuvre -

Monsieur le Maire communique les résultats de la consultation réalisée pour une mission de maîtrise d'œuvre sur les travaux d'assainissement au hameau de l'Auzannière, et rappelle que le montant estimatif établi par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt s'élève à 58 000 € HT :

		Taux appliqué sur le montant estimatif	total HT forfait total HT pour info	total TTC
NCA	Neuville	11%	5778	6910,49
DL INFRA	Poitiers	6 %	3480	4162,08
SESAER	Lezay		4455	5328,18
ID	Poitiers		3770	4508,92
TOUCHARD	Poitiers	5,90%	3422	4092,71
GUICHARD DE GROMARD	Poitiers	8%	4640	5549,44
BIGET SAUX	Saint Benoit	non disponible		

DDAF	Poitiers	n'assure plus les MO	

La commission d'appel d'offres propose de retenir la proposition du BET TOUCHARD de POITIERS au taux de 5.9% du coût global HT des travaux.

Il est rappelé que le projet fait suite à la construction de trois pavillons sur les parcelles G 1289, G 1296, G 1288 et G 1297, et qu'il permettra également de raccorder les parcelles G 970 et G 135 – 136 – 137.

Monsieur Daniel ROUSSEAU regrette que la Commune ait à prendre en charge des travaux d'envergure pour des constructions dont l'assainissement étaient initialement prévus en individuel.

Monsieur MACOUIN et Monsieur BEAUBEAU précisent que les deux premiers permis de construire ont bien été délivrés avec la réalisation d'assainissement individuel, mais que la topographie des lieux forme une bassine et ne permet pas l'évacuation des exutoires. D'autre part, les parcelles sont incluses dans une zone d'assainissement collectif futur sur le schéma directeur d'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité des voix (8 voix pour, 5 abstentions) retient la proposition du BET TOUCHARD de POITIERS au taux de 5.90% du coût global HT des travaux.

N°482 – Vente du Presbytère

Monsieur le Maire rappelle l'annonce faite dans la presse pour la vente de l'ancien presbytère au plus offrant moyennant d'atteindre le prix de réserve fixé par le Conseil Municipal.

Il communique les résultats des offres déposées en Mairie et ouverte par la commission d'adjudication :

Monsieur et Madame MARECHAL Gérard	90 000 €		
Monsieur et Madame TERRIERE Eric	80 500 €		
Monsieur PIERRE David	50 000 €		

Le Conseil Municipal ne retient aucune de ces offres de prix, celles-ci étant toutes inférieures au prix de réserve fixé.

Il demande que la vente de l'ancien presbytère au prix de 110 000 € soit confiée aux agences immobilières suivantes : PAQUET Immobilier à POITIERS, CHASSEMON Immobilier à SAINT MAIXENT L'ECOLE, IMO CONSEIL et à l'étude de Maître MEUNIER à LUSIGNAN.

N° 483 – Aménagement de l'ancien local technique en salle familiale

Le Conseil Municipal prend connaissance de l'étude de faisabilité réalisée par l'Agence Technique Départementale pour la restructuration de l'ancien local technique en salle familiale.

Outre la présentation du projet dans sa globalité, cette étude devrait permettre d'argumenter la volonté municipale d'implanter dans cette bâtisse, un établissement pouvant recevoir du Public, malgré les inquiétudes de la Direction Départementale de l'Equipement.

Avant d'aller plus en avant dans le projet, le Conseil Municipal demande qu'un courrier soit adressé à la Direction Départementale de l'Equipement accompagné de l'étude de faisabilité afin d'obtenir un avis favorable à la création d'un Etablissement Recevant du Public.

N°484 – Acquisition d'un lave linge et aménagement d'un local

Monsieur Jérôme MEMETEAU propose de faire l'acquisition d'un lave linge et d'un sèche linge destinés à l'entretien des divers textiles de l'école et de la mairie jusqu'alors confié aux employés moyennant une compensation horaire. Le temps ainsi récupéré sera affecté aux agents sur d'autres activités.

Ce matériel pourrait être intégré dans le local sanitaire situé à l'étage au dessus de la garderie périscolaire moyennant la dépose d'une baignoire, un aménagement électrique, une prise d'eau et une évacuation.

Monsieur MEMETEAU présente une consultation réalisée auprès des fournisseurs suivants :

Désignation et MONTANT TTC		Ets CHASSERIAUD Jean Philippe (*)	Ets BILLON	Ets EXPRESS DEPANNAGE	Ets PROUTEAU Sébastien
	MAL FAURE FWF6115 (garantie 1 an*)	365,99 €	365,90 €		
Machine à laver	MAL BOSCH WAE20162 (garantie 1 an*) MAL FAURE FWQ5112	505,99 €	505,90 €	399,00 €	
	MAL FAURE FWG3139 MAL VEDETTE VLF6122 Lave linge TOP FAURE			499,00 € 399,00 €	436,56 €
Sèche linge	SL FAURE FTK113 (garantie 2 ans*)	405,99 €	405,90 €		
à condensation	SL BOSCH WTE84101 (garantie 2 ans*) SL LADEN AM3698 SL TOP BRANDT	605,99 €	605,90 €	399,00 €	480,82 €
Sèche linge à évacuation	SL WHIRLPOOL AWZ3302 SL FAURE FTA103			299,00 € 259,01 €	,

Considérant que la quantité de linge à laver reste minime, le Conseil Municipal à la majorité des voix (3 voix pour, 10 voix contre) rejette le projet d'acquisition d'un sèche linge. Monsieur MEMETEAU fait remarquer qu'il est cependant très malsain de faire sécher du linge à l'intérieur des locaux non ventilés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire l'acquisition d'un lave linge auprès de l'entreprise CHASSERIAUD Jean Philippe de

JAZENEUIL pour un montant de 306.01 € HT, soit 365.99 € TTC. La dépense sera imputée en investissement à l'article 2188 de l'opération « Matériel divers ».

D'autre part, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise PROUTEAU Sébastien de LUSIGNAN concernant la dépose d'une baignoire, l'installation en électricité (2 prises) et en eau (siphon et robinet) afin de recevoir dans ce local le lave linge, pour un montant de 285 € HT, soit 340.86 € TTC. La dépense sera imputée en investissement à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

N°485 – Aménagement de la garderie périscolaire

- travaux complémentaires en peinture -

Monsieur Dominique QUINTARD fait part d'un complément de travaux de peinture dans le cadre de l'aménagement de la garderie périscolaire confié à l'entreprise FOURNIER Sébastien, peintre à LUSIGNAN.

En effet, le plafond de la première pièce étant fissuré et légèrement détérioré, il a été préconisé la pose d'une toile de verre à peindre pour un devis s'élevant à 361.68 € HT, soit 432.57 € TTC.

Le Conseil Municipal entérine cette dépense supplémentaire et demande son imputation en investissement, à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

N°486 – Aménagements divers

Le Conseil Municipal décide les aménagements suivants :

Eglise

 Remplacement des grillages de protection des lucarnes du clocher de l'église par l'entreprise DELAVAULT Hubert, serrurier à JAZENEUIL pour un montant de 75 € HT, soit 89.70 € TTC.

Sanitaires du Bourg

- Remplacement d'une cuvette de WC par l'entreprise MIMAULT de ROUILLE pour un montant de 152 € HT, soit 181.79 € TTC.
- Remplacement des dalles en zinc teinté par l'entreprise MIMAULT de ROUILLE (le devis prévoit un remplacement sur 4 ml pour un montant de 139 € HT, soit 166.24 € TTC). Le Conseil Municipal demande le remplacement des dalles sur la totalité du linéaire.

Remise du Relais Assistantes Maternelles et de la salle associative

- Réfection des portes en chêne :
 - devis de l'entreprise GARRAT Jean Claude, menuisier à JAZENEUIL pour un montant de 1538.70 € HT, soit 1840.29 € TTC.

- devis de l'entreprise JEAN Bernard, menuisier à LUSIGNAN pour un montant de 1592 € HT, soit 1904.03 € TTC.

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise GARRAT Jean Claude.

L'ensemble des dépenses sera imputé en investissement, à l'opération « Bâtiments divers ».

N° 487 – Bibliothèque municipale

Monsieur Stéphane PIN informe le Conseil Municipal des différentes restructurations et aménagements relatifs au fonctionnement de la Bibliothèque.

La présence de nombreux bénévoles favorise l'augmentation des temps d'ouverture : le mardi de 17h à 19h

le mercredi de 15h à 18h

le samedi de 10h à 12h

Un point Internet est désormais utilisable et disponible aux heures d'ouverture.

Pour permettre une bonne utilisation de ces services, le Conseil Municipal prend connaissance d'un projet de règlement intérieur et d'une charte d'utilisation d'Internet auxquels chaque utilisateur devra adhérer. Une déclaration à la CNIL devra être réalisée.

Un projet de plaquette d'information est en cours d'étude pour dynamiser la fréquentation de la bibliothèque, notamment celle des enfants.

Le Conseil Municipal adopte le projet de règlement intérieur et la charte d'utilisation d'Internet. Il demande également que des devis soient réalisés pour l'installation d'un rideau store à la porte de la bibliothèque.

N°488 - Commission « Ecole »

Monsieur Jérôme MEMETEAU rend compte du travail réalisé par la Commission « Ecole » le 3 septembre 2008 et communique le compte rendu ci-dessous :

La commission ECOLE s'est réunie deux fois depuis les dernières élections (28 mai et 3 septembre 2008). Nous avons plus particulièrement travaillé lors de ces deux cessions sur l'avenir de l'école dans son espace.

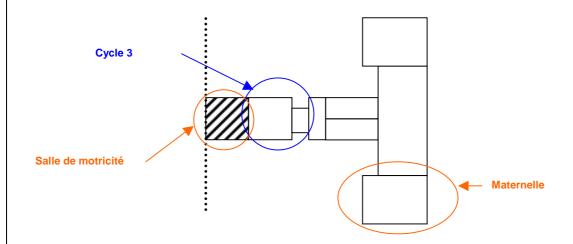
En effet, différents points de non satisfaction jaillissent des débats :

- pas de sanitaire pour les adultes dans l'espace maternelle
- les sanitaires des petits dans l'espace maternelle sont à revoir et leur nombre devra être augmenté (4 actuellement)
- création d'une salle de motricité
- hall d'accueil dans la maternelle trop petit

De ce constat, nous avons travaillé sur deux possibilités que nous vous présenterons sur plan en réunion de conseil du 15 septembre.

Solution 1:

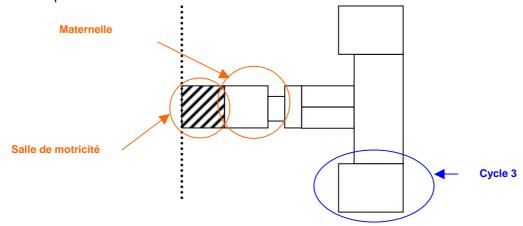
• Création de la salle de motricité dans la continuité du bâtiment du cycle 3. L'accès à cette salle se ferait par l'extérieur.



- Maintien de la maternelle dans l'espace actuel mais nous récupérons les salles des associations de l'étage (JFC, Histra...). Nous neutralisons l'accès à l'étage par l'extérieur et nous créons un escalier intérieur (en colimaçon). Nous récupérons l'espace restant autour de ce nouvel escalier en incluant le hall actuel et les sanitaires. Ce nouvel espace nous permet de créer un hall agrandi de 3 m², de créer un wc pour les adultes, et de modifier l'espace sanitaire des petits en l'agrandissant et en doublant le nombre de cuvettes.
- les salles des associations à l'étage deviendraient des zones de stockages pour l'école ou pour la mairie.

Solution 2:

- Modification sur l'organisation de l'espace en attribuant la salle actuelle du cycle 3 à la maternelle, et le cycle 3 vient prendre la place de la maternelle. Dans cette configuration, les élèves du cycle 3 pourraient utiliser la mezzanine.
- Création de la salle de motricité au même endroit que pour la solution 1 mais l'accès se ferait par l'extérieur mais aussi par l'intérieur puisque la maternelle utiliserait la classe attenante.
- Création d'une porte entre le hall d'entrée de la future classe maternelle et les sanitaires pour que ces derniers soient accessibles de la classe.



Ces deux configurations peuvent être réalisées sur une programmation pluriannuelle sans que les travaux entrepris en premier soient inutiles pour la suite. C'est une démarche de planification et de valorisation des investissements que nous avons recherchée, afin de proposer un projet viable à la Communauté de Commune du Pays Mélusin qui prend la compétence « école » au 1^{er} janvier 2009.

Nous souhaiterions présenter ces projets à la CCPM avant sa prise de compétence et pour cela, nous souhaiterions avoir l'avis du conseil municipal et son accord.

Après avoir pris connaissance de ce rapport, le Conseil Municipal donne un avis favorable à la présentation de ce projet à la Communauté de Communes du Pays Mélusin.

N°489 - Commission « Voirie »

Monsieur Bernard MACOUIN fait savoir qu'il envisage de réunir la commission « Voirie » et l'ensemble du Conseil Municipal pour étudier sur place l'aménagement de la rue Saint Nicolas.

En effet, dans la mesure où la réfection de la chaussée serait à réaliser, il conviendrait par la même occasion de porter une réflexion sur son aménagement global y compris les trottoirs.

La date du samedi 25 octobre à 14h00 est retenue.

Monsieur Alain DELAVAULT rappelle que la réfection de la chaussée de la rue Saint Nicolas effectuée en 2006 a été de mauvaise qualité et qu'à chaque pointe de chaleur, le goudron se fluidifie et s'écoule le long de la chaussée.

D'autre part, une étude globale a été demandée à la Direction Départementale de l'Equipement sur la sécurité des voies de circulation et l'aménagement des trottoirs.

N°490 – Commission « Matériel »

Monsieur Bernard MACOUIN fait savoir que la commission « Matériel » se réunira jeudi 18 septembre 2008 pour étudier les éventuelles acquisitions d'un camion benne ou d'un tracteur en remplacement de l'ancien tracteur Massey Ferguson.

D'autre part, une démonstration de débroussailleuse autoportée sera réalisée par l'entreprise BLANCHARD de PAYRE.

N°491 - Commission « Bâtiments »

Monsieur Dominique QUINTARD fait savoir que la commission « Bâtiments » s'est réunie jeudi 4 septembre 2008 pour étudier les points suivants :

• Aménagement d'un chenil et de cases à matériaux au local technique

Il conviendrait de construire un chenil sur le terrain du local technique, pour permettre la gestion des chiens errants dans l'attente d'effectuer la recherche des propriétaires puis le transfert éventuel en fourrière.

D'autre part, il convient d'approfondir la nécessité de construire des cases à matériaux sur le terrain du local technique dans la mesure où la compétence voirie est attribuée à la Communauté de Communes du Pays Mélusin.

Réfection des toitures de la remise du Relais Assistantes Maternelles et des sanitaires du centre bourg

Il a été décidé de réaliser en interne la réfection des toitures de la remise du Relais Assistantes Maternelles et de la salle associative, et des sanitaires du centre bourg. Le Conseil Municipal entérine la dépense relative à la fourniture des matériaux (tuiles, chevrons, matériaux) : 604.72 € HT, soit 723.24 € TTC auprès de l'entreprise GARANDEAU de LUSIGNAN et demande son imputation en investissement à l'article 2313 de l'opération « Bâtiments divers ».

• Réaménagement des sanitaires de la vallée

La commission préconise la réfection et la mise aux normes des sanitaires (wc handicapés, branchements sanitaires, chauffage et électricité, isolation, peinture, carrelage et faïences, placard de rangement associatif). Il conviendrait également de prévoir la dépose de l'ancien chauffe eau et du local arrière.

L'ensemble de ces travaux pourraient être confiés aux employés communaux.

Madame Estelle ROY quitte la salle des délibérations.

N°492 – Projet de plantation « Sainte Catherine » - Appel à propositions 2008 -

Monsieur Jérôme MEMETEAU précise le projet de plantation retenu par la commission environnement lors de sa dernière réunion et monté conjointement avec l'association « Prom'haies » :

- site 1 : restauration d'une haie champêtre située autour de la zone artisanale du Pré Sableau (intégration paysagère de la zone)
- site 2 : plantation en bordure d'une portion du circuit de randonnée du Pays Mélusin « sentier de la Grotte aux Fées » (amélioration globale du cadre de vie)

Ce projet s'inscrit dans le cadre des Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie « Sainte Catherine » et peut bénéficier d'une subvention de la Région Poitou-Charentes à hauteur de 80% des dépenses subventionnables.

Il prévoit sur le site 1 la plantation de 118 plants et baliveaux, et sur le site 2 la plantation de 221 plants pour haie et 5 fruitiers.

Des animations sont également prévues avec l'école de JAZENEUIL et le grand public pour présenter les objectifs du projet et les végétaux, réaliser une démonstration technique et une plantation collective.

Le détail estimatif des dépenses s'établit de la manière suivante :

		Postes de dépenses	Montant HT (TVA 5.5%)	Montant HT (TVA 19.6%)	Montant net
	es	Végétaux, protections, tuteurs et attaches	537,22	55,77	
uc	fournitures	Paillage biodégradable en approvisionnement local avec transport	400.00		
Plantation	d'œuvre	Préparation du sol : labour + émiettage et pelle mécanique		700.00	
Ä	n d'œl	Plantation avec pose des protections et des tuteurs		Commune	
	Main	Pose du paillage		Commune	
	SOL	JS TOTAL PLANTATION	937,22 €	755,77 €	0,00 €
	Conception, suivi	Conception "participative" de l'aménagement paysager : - Concertation et échange avec la municipalité - Repérage de terrain - Conception technique de la plantation - Montage du dossier			585.00
Animation	Conc	Coordination de l'opération avec les acteurs locaux et assistance technique au Maître d'ouvrage : assistance au piquetage, suivi des travaux			195.00
	gie	Forfait communication : flyers enfants et grand public, affiches :			100.00
	Pédagogie	Animation pédagogique lors de la plantation (coordination, démonstration, mini conférence)			585.00
		Frais de réception	150.00		
	SOL	JS TOTAL ANIMATION	150,00 €	0,00€	1 465,00 €
		TOTAL HT	1 087,22 €	755,77 €	1 465,00 €
		TOTAL TVA	54,36 €	148,13 €	0,00 €
		TOTAL TTC	1 141,58 €	903,90 €	1 465,00 €
		TOTAL DE L'OPERATION HT		3 307,99 €	
		TOTAL DE L'OPERATION TTC		3 510,48 €	

Le plan de financement ci-dessous est proposé :

Total de l'opération TTC	3 510.48 €
Subvention de la Région 80% du HT	2 646.39 €
Autofinancement	864.09 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le dossier technique du projet de plantation soutenu par l'association « Prom'haies » tel que ci-dessus,
- s'engage à assurer les journées d'animation autour du projet,
- accepte le devis estimatif pour un montant de 3307.99 € HT, soit 3510.48 € TTC et le plan de financement tels que définis ci-dessus,
- demande au Maire de déposer un dossier de candidature auprès de la Région Poitou-Charentes dans le cadre des Journées Régionales de l'Arbre et de la Haie 2008 pour obtenir une subvention.

Monsieur Christian ROUSSEAU quitte la salle des délibérations et donne procuration à Monsieur Alain DELAVAULT.

N°493 – Accueil minimum en cas de grève à l'école

La loi n° 2008-790 du 20 août 2008 votée au parlement institue le droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire.

Les communes ont donc l'obligation d'organiser un service d'accueil en cas de grève si 25 % et plus d'enseignants ont l'intention de faire grève.

Les conditions de mise en œuvre de ce droit ainsi que les modalités de remboursement par l'Etat sont acceptées par le Conseil Municipal.

A la demande de l'Inspection Académique, la liste ci-dessous des personnes susceptibles d'assurer le service d'accueil lui a été transmis :

TAVEAU épouse LORIOUX	Christine	ATSEM
BOBEAU épouse RIVAULT	Nicole	Adjoint technique
DUMOUSSEAU	Laurence	Adjoint technique
LONGEAU	Linda	Adjoint technique
FOURNIER épouse DUGLEUX	Liliane	Adjoint technique

N° 494 – Aménagement du temps scolaire et garderie périscolaire

Depuis la mise en place de la nouvelle organisation de la semaine scolaire, les horaires à l'école sont les suivants :

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h00 (au lieu de 16h30 auparavant)
 - mercredi de 9h00 à 12h00.

Le soutien scolaire se fera pour les élèves concernés entre 16h00 et 16h30.

Cet aménagement a pour conséquence d'augmenter les plages horaires d'ouverture de la garderie périscolaire. Le Maire demande pour autant, que les tarifs ne soient pas modifiés.

Madame Annabelle BOUTIN pense que la tarification doit être mise en place dès la sortie de la classe à 16h00. Cependant, elle est favorable à la gratuité de la garderie périscolaire pour les enfants empruntant le transport scolaire et pour les frères et sœurs des élèves participant au soutien individuel.

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (6 voix pour, 5 voix contre, 1 abstention), le Conseil Municipal décide que la tarification ne change pas et sera applicable qu'à compter de 16h30 comme auparavant.

N°495 –garderie périscolaire

- Convention avec la MSA -

La Mutualité Sociale Agricole de la Vienne propose à la Commune de JAZENEUIL une convention d'objectifs et de financement relative à l'organisation d'un accueil périscolaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les termes de cette convention et charge le Maire de la viser.

N°496 – Attribution d'une subvention « association Cant'Ange »

A l'occasion de la fête du 14 août, l'association « Cant'Ange » de POITIERS a largement participé à l'animation de la soirée.

Le Conseil Municipal souhaite remercier cette association qui permet à des artistes l'interprétation de chansons, et lui attribue une subvention de **300** €

N°497 – Mise à disposition de la salle des fêtes

Deux associations à vocation cantonale (Pays Mélusin Basket Club et la Lyre Mélusine) ont demandé à bénéficier de la salle des fêtes de façon alternée avec les autres communes du Canton.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte les mêmes conditions tarifaires qu'aux associations de la Commune, à savoir 1^{ère} location gratuite, les suivantes payantes au tarif en cours. Hormis les manifestations gratuites ouvertes à tous, dans tous les autres cas, le nettoyage du parquet et le chauffage si nécessaire seront facturés au tarif en cours.

N°498 – Réunion publique

Une réunion publique est programmée pour le jeudi 6 novembre à 20h30 à la salle des fêtes sur les thèmes suivants :

- Réflexion sur la mise en place de jeux pour les enfants
- Réflexion sur la sécurisation des voies de circulation et des cheminements piétons
- Présentation du projet de plantation publique « Sainte Catherine »
- questions diverses et débat

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 2 heures.